

## **DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS**

### **FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS**

Fonds Commun de Placement  
régé par le code des Organismes de Placement Collectif  
promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001

**Agrément du CMF n° 03-2009  
du 24 février 2009**

L'Union Financière - intermédiaire en Bourse porte à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des parts de FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS aura lieu le mardi 15 septembre 2009.

FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS présente les caractéristiques suivantes :

#### **RENSEIGNEMENTS GENERAUX :**

<b>Dénomination</b>	<b>: FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS</b>
<b>Siège social</b>	: Boulevard 7 novembre – immeuble Maghrebria – Tour A 1080 Tunis CEDEX
<b>Forme juridique</b>	: Fonds Commun de Placement
<b>Type</b>	: FCP mixte
<b>Objet Social</b>	: La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation exclusive de ses fonds propres.
<b>Spécificités</b>	: support pour des contrats d'assurance vie en unités de compte
<b>Législation applicable</b>	: Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.
<b>Montant des fonds</b>	: 100.000 dinars divisés en 100.000 actions
<b>Date d'agrément</b>	: 24 février 2009
<b>Promoteur</b>	: UFI - intermédiaire en Bourse et UIB
<b>Gestionnaire</b>	: UFI - intermédiaire en Bourse
<b>Dépositaire</b>	: UIB
<b>Distributeur</b>	: UFI - intermédiaire en Bourse et Assurances Maghrebria

**Prix de souscription et de rachat** : Le prix de souscription est égal à la valeur liquidative nette de toutes commissions (on existence des droits d'entrée et de sortie du FCP).

**Pour plus d'informations sur FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier, en date du 08 juillet 2009, est mis à la disposition du public auprès de tous les guichets habilités à recueillir les souscriptions.**